



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

radio

Question écrite n° 2776

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de l'ouverture d'une nouvelle radio locale France Bleu dans le département des Ardennes. Il lui rappelle que la radio locale France Bleu Champagne ne traite plus l'information ardennaise, quand bien même elle émet sur l'ensemble de ce territoire et y compte de nombreux auditeurs. Il lui demande de bien vouloir lui préciser à quelle date une radio locale France Bleu sera ouverte dans le département des Ardennes.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la possibilité d'ouverture d'une radio locale France Bleu dans le département des Ardennes. Dans le cadre du plan stratégique visant à développer le réseau de ses radios de pays sur la période 2000-2004, Radio France a d'ores et déjà renforcé le maillage du territoire avec l'ouverture de nouvelles antennes et de programmes locaux sur le réseau France Bleu Lorraine, Azur, Poitou, Tulle et Evreux. Dans le cadre de la poursuite de ce processus de maillage, les services de Radio France procèdent actuellement à une étude de faisabilité pour le département des Ardennes. Le délégué régional Nord du réseau France Bleu et le directeur de France Bleu Champagne, en charge des études préalables, ont déjà exploré plusieurs pistes localement. Il convient d'indiquer que la mise en oeuvre du projet pour ce département fait partie des nouvelles implantations possibles mais n'est toutefois pas prévue dans l'immédiat. En tout état de cause, malgré le développement d'implantations locales du plan Bleu, l'ensemble du réseau ne pourra couvrir 80 % de la population qu'à l'horizon 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2776

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2002, page 3110

**Réponse publiée le :** 20 janvier 2003, page 348